

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DECISION MUNICIPALE

Cession d'un bien communal par mise en ligne et vente sur la plateforme
AGORASTORE

Le Maire,

Décision Municipale
DC-2026-006

Vu la délibération n° 2023-10/12-108 prise en séance du 10 décembre 2023 portant délégations consenties par le conseil municipal à monsieur le maire et notamment son article 10°,

Considérant la nécessité de procéder à la cession du bien appartenant au domaine communal ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé d'autoriser la cession du bien communal décrit ci-après par procédure de vente en ligne sur la plateforme AGORASTORE :

Le bien : **BROYEUR D'ACCOTEMENT**

Auprès de l'acheteur : **SARL BOUIJAUD, 4 Route des ânes, 24 230 VELINES**
Pour une valeur de **672€**

Article 2 : Les frais liés à l'utilisation de la plateforme d'AGORASTORE, fixés à 18%HT du prix de la vente soit **120,96€HT**, seront facturés à la commune de Cazères via le portail CHORUS PRO.

Article 3 : La présente décision, signée par mes soins, sera transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Cazères, le 12 février 2026

Le Maire,
Raymond DEFIS

